

COMMUNIQUE

Grippe aviaire : rappel : prolongation des mesures de protection à l'occasion de la migration de printemps

26 mars 2009

Suite à la découverte, dans le nord-ouest de la France, de deux foyers du virus H5 faiblement pathogène, sur des canards, l'AFSCA tient à rappeler la nécessité du respect des mesures de protection.

Ces mesures renouvelées à chaque période de migration tiennent compte du lieu où se trouvent les animaux et de leur type de détention. Les volailles qui se trouvent en zone naturelle sensible (c'est à dire une zone où séjournent de nombreux oiseaux aquatiques) doivent particulièrement bénéficier d'un surcroît de protection. On peut retrouver ces zones sur le site internet de l'Agence alimentaire (www.afsca.be).

Vous trouverez un complément d'information sur le site www.afsca.be lien maladies animales, grippe aviaire

Personne de contact pour la presse francophone : Pierre Cassart : 0477 69 35 65
Personne de contact pour la presse néerlandophone : Lieve Busschots : 0477 : 0477 59 83 93

